

Gîte 4 étoiles Domaine la Barre

CONTRAT DE LOCATION DE GITE RURAL - LOCATION DIRECTE

RCS : 3336998900039

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte rural dont vous trouverez la description complète sur la fiche jointe. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires.

Locataire :

M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Commune

Tél. domicile :

Tél. travail :

Gîte situé sur la commune de Dun à ENGRAVIES

Composition de la famille

..... personnes dont adultes enfants

A le

A de 2 à 14 ans enfants de moins de 2 ans et

(Signature du propriétaire)

(Signature du locataire)

“lu et approuvé” Les enfants de moins de 2 ans ne sont pas pris en compte pour la capacité.

Animaux acceptés : Chiens sympas et sociabilisés.

Animaux refusés : Chiens de catégories 1 et 2
La fiche descriptive jointe au présent contrat précise l'ensemble des autres caractéristiques de l'hébergement.

Dates du séjour du : à partir de 16 h au à 10 h

Prix du séjour : 500 € la semaine.

Ce prix s'entend :

Taxe de séjour incluse et toutes charges comprises eau, wifi, 200 kw d'électricité.

Une caution de 150 € sera demandée lors de la mise à disposition du gîte. Elle sera restituée après constat du propriétaire concernant le ménage et l'état de propreté.

Propriétaire :

Mme Sonia Moreu

Domaine la Barre

Engravies

09600 Dun

Tél : 05 61 68 81 20

Tél : 06 77 84 80 23 ou 06 81 00 16 00

contact@ariego-gite.fr

www.ariego-gite.fr ou www.domainelabarre.com

Cette location prendra effet dès réception de l'un des deux exemplaires du contrat daté et signé et d'un acompte de 25% du total soit € à régler en ligne sur notre site, par chèques vacances ou par chèque bancaire à l'ordre de Sonia Moreu. Le solde d'un montant de € sera à régler à l'arrivée dans le gîte. A défaut de retour de l'un des deux exemplaires du contrat dûment signé, au plus tard dans les 15 jours à compter de sa réception, la présente offre sera considérée caduque.

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales.

A le

A le

(Signature du propriétaire)

(Signature du locataire précédée de la mention manuscrite

“lu et approuvé”)

CONTRAT DE LOCATION DE GITE RURAL EN LOCATION DIRECTE

CONDITIONS GENERALES

Article 1 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25 % du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée page précédente. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire peut, en cas de force majeure, solliciter l'annulation de la location. Dans ce cas, il reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.

Article 5 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 - règlement du solde : Le solde de la location est versé à l'entrée dans les lieux. Une caution de 150 € sera demandée. Elle sera restituée après constat par le propriétaire concernant le ménage et l'état de propreté.

Article 7 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 8 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 9 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 5/7 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 10 - animaux : Nous acceptons les animaux domestiques, hors chiens de catégorie 1 et 2. En cas de non respect de cette clause par le locataire, ce dernier sera considéré comme annulant de son fait la location. Le propriétaire fera alors application des conditions d'annulation fixées à l'article 3 ci-dessus

Article 11 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Gîte 4 étoiles Montfaucon

Domaine la Barre

Fiche descriptive

www.ariège-gite.fr

Gîte rural situé dans l'annexe d'une maison de maître.
Jardin attenant comprenant un salon de jardin, un barbecue.

Rez de Chaussée

Cuisine séjour avec réfrigérateur, cuisinière électrique, lave linge, four, four micro-onde, cafetière électrique, grille pain, bouilloire.
Télévision, récepteur satellite TNT sat, lecteur DVD/Divx, point d'accès wifi gratuit. Canapé-Lit, tables, chaises, buffet vaisselier.

1^{er} étage

Salle de bain avec baignoire, lavabo et WC.
Chambre 9m² avec un lit de 140 cm, 2 oreillers et un traversin, 1 couette. Armoire penderie.
Chambre 9m² avec 2 lits superposés et 1 lit tiroir, 3 oreillers, 3 couettes.

Fournitures : Draps, serviettes de toilettes et torchons à vaisselle fournis.

Charges : Tout est inclus dans la mesure d'une utilisation raisonnable de l'électricité, en particulier des chauffages (200kw par semaine).

Pour arriver au Gîte

Autoroute, sortie Pamiers Sud. Sur la voie rapide Sortie Mirepoix.

En venant de Pamiers :

- Prendre direction Mirepoix. - Passer l'aérodrome. - Arriver dans un hameau : Les Issards - Tourner à droite direction Arvigna, Vira, Dun - Rouler 4 km et traverser Vira - Rouler 2 km, carrefour à droite Engravies - Sur votre gauche 2 bâtiments, une ferme équestre (panneau rouge) et nous, **panneau bleu**

En venant de Mirepoix :

- à 15km de Mirepoix, aller jusqu'à Rieucros (**IGNOREZ** le 1er panneau DUN dans un virage, route dangereuse) - 2 km après Rieucros, tourner à gauche direction Arvigna, Vira, Dun - Rouler 4 km et traverser Vira - Rouler 2 km, carrefour à droite Engravies - Sur votre gauche 2 bâtiments, une ferme équestre (panneau rouge) et nous, **panneau bleu**